



Un etudiant face à la sarl du cauchemard

Par **Mr_X**, le **28/02/2011** à **13:00**

Bonjour, Actuellement étudiant dans une école supérieur d'informatique de gestion, je suis également dans une pagaille inconsiderée. L'été dernier j'ai été contraint de reprendre une société pour aider mon père à travailler. Il ne pouvait pas prendre cette société et j'ai du faire pas mal de signature pour me dénommé gérant et lui mon associé. Les fonds viennent de sa poche bien-sur puisque je n'ai aucun moyen de financer une telle affaire. D'une part j'étais très mal informé, d'autre part on me mettait la pression pour que je fasse ce que l'on me demande car il s'agit du foyer familial, et que si je ne faisais pas ce qui m'était demandé je serais banni de la maison. Ayant fais ce que je pouvais c'est à dire la reprise auprès d'un notaire, et la signature d'un partenariat ou deux pour disposer de matières, je devais partir en vacance en août, coute que coute... A partir du moment où j'ai décidé de m'en aller et laisser mon père s'occuper du reste (comme il était convenu), il a décidé de me "renier", je vous passe les insultes et les menaces, et m'a dit qu'il pourrait se démerder sans moi et qu'il reprendrait l'affaire. J'aurais été dispenser de mon rôle de gérant par le biais d'une lettre que je lui ai faite pour donner mes parts et léguer mes responsabilités. Aujourd'hui, je vis à gauche à droite, une fois chez ma soeur, chez mamie ou chez ma copine soit un total de 3 brosse à dents ^^.

J'ai réussi à m'inscrire dans cette école d'informatique malgré mon retard et je me débrouille bien en cours. Cela dit je ne me suis pas débarrasser de l'affaire de la SARL, et je suis dans le pétrin car mon père a laisser trainer les choses, il a laissé tomber de son côté quelques mois après mon départ, et apparemment je devrais de l'argent... puisque je serais toujours gérant.

Hors je rappel... je n'ai rien :) Même pas un chez moi.

Enfin passons, je risque une interdiction de gérance, ou pire. J'ai entendu dire que j'ai tout intérêt à déposer une main courante auprès du commissariat de police de ma ville pour pouvoir contrecarrer les peines que je risques et me défendre de ce que m'a fait subir mon père.

Que pensez vous ? J'ai VRAIMENT besoin d'une aide.

Merci à tous d'avoir lu attentivement mes propos, j'espère avoir été clair à mon sujet.

Cordialement,

Monsieur X.

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **15:17**

La main courante n'a aucune valeur.rnFaites radier la société

Par **Mr_X**, le **01/03/2011** à **10:12**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse rapide,rnQu'est ce que radier une société ? Et quels sont les risques ?rnrnLe problème étant que l'on me poursuivra pour des loyer impayés ou d'autres choses, mais surtout pour un montant de plusieurs milliers d'euro de dettes envers un fournisseur.rnrnMoi qui n'ai rien, je risque pas mal si je m'y prend mal dans mes démarches.rnJ'aimerais reporter si je n'ai pas le choix la faute à mon père à cause de qui je suis là.

Par **dernds**, le **15/04/2011** à **19:57**

bonjour,rnrnIl est possible dans certains cas de prouver que vous n'avez été qu'un gérant de paille, c'est à dire un simple prête nom.rnrnCela dépend de beaucoup de choses.rnrnPrenez contact avec votre banquier, afin de lui exposer la situation et il vous aiguillera peut être dans des solutions.rnrnPrenez contact également avec le tribunal de commerce de la ville ou vous résidez.rnEssayer de voir également auprès d'un expert comptable.rnrnBref bougez vous, même si la situation est compliqué, plus vous attendrez plus cela sera compliqué.rnrnbon couragernrncordialement